

**Intervention de
Monsieur Emmanuel - Janvier LUZOLO
BAMBI LESSA
Ministre de la Justice de la République
Démocratique du Congo à la Huitième
session de l'Assemblée des Etats
parties au statut de la Cour pénale
internationale**

La Haye, 19 novembre 2009

**Excellences,
Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats parties,
Monsieur le Président de la Cour pénale internationale,
Monsieur le Procureur,
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités respectifs,**

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de la République Démocratique du Congo dont je conduis la délégation en qualité de Ministre de la Justice et profite de l'occasion pour vous présenter les salutations du Chef de l'Etat et du Gouvernement de mon pays.

Je saisi de même cette opportunité pour remercier le Président de l'Assemblée des Etats Parties, qui a abattu au long de l'année un travail d'excellente qualité.

Mes remerciements vont également au Bureau de l'Assemblée, à son Secrétariat, aux différents représentants de la Cour pour le niveau de préparation de cette session et la qualité remarquable des documents diffusés.

Je félicite aussi les deux nouveaux juges élus hier, celui du Japon et madame Silvia Fernandez d'Argentine.

Enfin, la délégation de la République Démocratique du Congo salue l'adhésion du Chili et de la République Tchèque au Statut de Rome et les en félicite.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la septième session de l'Assemblée des Etats parties au statut de Rome, j'avais relevé la nécessité de poursuivre les auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à l'Est de mon pays.

J'avais démontré la volonté de la coopération entre la RDC et la CPI, volonté manifestée par le fait que Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République a déféré à la CPI, en communion avec l'opinion nationale, les violations graves au droit international commis sur l'ensemble du territoire national.

Cette volonté est également attestée par le fait que les premières causes en examen devant la CPI sont déférées par la RDC avec trois prévenus.

Il est ainsi incontestable que la RDC est un modèle de coopération avec la CPI, coopération s'inscrivant dans notre stratégie de lutte contre l'impunité et de la paix par la justice.

J'avais enfin formulé quelques attentes de la RDC envers la CPI en vue de la poursuite par cette Haute juridiction des personnes provenant des Etats voisins (cas notamment de Joseph KONI et les éléments ougandais de la L.R.A. et qui se livrent à des violations graves du droit international à l'Est de la République Démocratique du Congo). J'avais, à cet effet, dénoncé les critiques faites contre la RDC sur la L.R.A.

Pour terminer, j'avais annoncé la contribution de la RDC pour **50.000 euros** pour le Fonds de soutien aux victimes, laquelle se concrétisera d'ici février 2010.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs**

Si la RDC reste confiante dans l'action de la Cour, elle est restée sur sa soif dans certaines de ses attentes formulées à la dernière session.

En l'occurrence, la République Démocratique du Congo déplore que la fois passée sa requête n'ait pas été suivie quant à l'élection d'un juge, candidate congolaise à New-York en février dernier.

La RDC demande qu'on lui retourne l'ascenseur et estime qu'en reconnaissance du rôle qu'elle joue dans la coopération avec la Cour, elle puisse avoir une présence significative au niveau des instances de la Cour. Car, sa contribution sincère contraste avec son absence dans les instances de la Cour.

Le peuple congolais a l'impression que la Cour ne met pas autant d'énergie pour juger d'autres auteurs de crimes graves, tel monsieur KONI qui sévit dans notre pays là où Thomas LUBANGA a agi.

Nous attendons donc une implication plus accrue de la Cour et de ses membres sur ces questions. J'invite ainsi, le Ministre de la Justice ougandais à une séance de travail sur cette question.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs**

Certes, la Cour ne peut pas poursuivre tous les crimes commis sur le territoire d'un pays signataire du Statut de Rome, tant en raison de sa compétence temporelle limitée qu'en raison de l'étendue des affaires.

C'est pour cette raison que, parallèlement à l'action menée par la Cour, la RDC applique une politique ferme de lutte contre l'impunité au niveau de sa justice interne.

En effet, le Président de la République a lancé la campagne « Tolérance zéro » pour toutes les infractions et antivaieurs en général y compris les crimes de violences sexuelles.

Cette détermination dans la lutte contre l'impunité ne concerne pas que les nationaux, mais aussi les étrangers trouvés sur le territoire national et recherchés par la justice internationale.

C'est dans ce cadre que s'est effectuée la remise au Tribunal pénal international pour le Rwanda de monsieur Grégoire NDAYIMANA poursuivi pour génocide.

La RDC n'a jamais remis en cause sa coopération avec la Cour et réitère ici son engagement d'être toujours aux côtés de la Cour pour lutter contre l'impunité et contribuer à la paix et à la sécurité de ses populations, les crimes internationaux étant imprescriptibles.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi de faire quelques commentaires autour de la conférence de révision.

Cette conférence qui se tiendra dans quelques mois à Kampala en Ouganda devrait, de l'avis de ma délégation, offrir aux Etats membres l'occasion tant rêvée de confirmer les acquis du Statut de Rome et de renforcer la conviction que la Cour est « un cadeau d'espoir pour les générations futures et une avancée importante vers le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit ». La RDC tient ainsi à la finalisation de la définition du crime d'agression.

Et, pour reprendre la synthèse des discours de monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties au statut de Rome, de monsieur le Président de la Cour, de monsieur le Procureur, de madame le Greffier et de monsieur le Président du Fonds des victimes, le peuple congolais considère que « la certitude que la justice sera rendue contre chaque crime contribuera à la prévention des autres crimes ».

**Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Pour terminer, la République Démocratique du Congo tient à rassurer les Etats Parties au statut de Rome de son appui pour mieux accomplir la mission de lutte contre l'impunité et renforcer son impact à travers le monde.

La RDC ira à Kampala pour montrer qu'il n'y a pas de paix sans justice, que la justice est le meilleur garant de la paix.

Je vous remercie.

LUZOLO BAMBI LESSA